Matériel roulant ferroviaire

Objectifs

Cette aide vise à subventionner l’acquisition, la rénovation, la modernisation et la maintenance du matériel ferroviaire régional. Elle permet également le financement des installations de maintenance, et de différentes études liées au matériel ferroviaire régional.

Bénéficiaires

- Les opérateurs de transport ferroviaire de voyageurs (Entreprises Ferroviaires)
- Les propriétaires de matériel roulant
- Les autorités Organisatrices de Transport ferroviaire

Caractéristiques de l’aide

Cette aide ne relève pas d’un dispositif régional. Chaque demande, déposée sur le portail, fera l’objet d’une instruction au cas par cas par la Direction Mobilités et Infrastructures, au regard du projet et de la capacité budgétaire telle que voté au Budget Primitif de la Région.

Contacts

Contacts

Direction : Mobilités et Infrastructures - Service Offre de Mobilité et Intermodalité

02.35.52.56.06 (secrétariat)